

Description des véhicules GROVE 3055 / 3050-1

Famille : GRUE AUTOMOTRICE

Type / Variante / Version : GMK 3055

(véhicule ne pouvant circuler que sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la Route)

0 - GENERALITES

0.1	Constructeur :	Manitowoc Crane Group Germany G.m.b.H Industriegelände west D-26389 WILHELMSHAVEN (Allemagne)
0.1.1	Représentant accrédité du constructeur :	Manitowoc Crane Group France S.A.S 18 rue de Charbonnières - 69130 ECULLY
0.3	Marque :	GROVE
0.4	Désignation commerciale :	3055 / 3050-1
0.5	Catégorie internationale :	N3G
0.6	Genre :	VASP (Véhicule Automoteur Spécialisé) (véhicule classé hors-route selon définitions de l'annexe II de la directive 70/156/CEE modifiée)
0.7	Type/Variante/Version :	GMK 3055
0.7.1	Décodage des TVV :	Néant
0.8	Puissance administrative :	32 CV

1 - CONSTITUTION GENERALE

1.1	Nombre d'essieux et de roues :	3 essieux - 6 roues montées en simples
1.1.1	Emplacement des roues motrices :	Essieux 1 et 3 ou essieux 1, 2 et 3
1.1.2	Emplacement des roues directrices :	Essieux 1 et 2 (les roues de l'essieu 3 sont verrouillées mécaniquement en utilisation routière)
1.2	Dimensions des pneumatiques :	MICHELIN 14.00 R 25 XGC TL (385/95 R 25) - 170 E ou 16.00 R 25 (445/95 R 25) - 177 E (*)
	Pneumatique de secours en option, de dimensions identiques à la monte normale (*) ou combinaison des indices charge/vitesse équivalente	
1.3	Constitution du châssis ou de la coque :	Châssis métallique caissonné, constitué de 2 longerons et de traverses soudées
1.4	Emplacement et disposition du moteur :	Longitudinal, à l'avant
1.5	Emplacement de la cabine de conduite :	Cabine avancée

2 - MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	Néant (voir point 2.3)
2.2	Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :	Néant (voir point 2.3)
2.3	Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale en application de l'article R.433-1 du Code de la Route :	
2.3.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	36000
2.3.2	Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTR) :	
2.3.2.1	Sans système de freinage de remorque :	Néant
2.3.2.2	Avec système de freinage de remorque :	54000
2.4	Masse en charge techniquement admissible :	36000
2.5	Charges maximales admissibles :	
2.5.1	Sur l'essieu 1 :	12000
2.5.2	Sur l'essieu 2 :	12000
2.5.3	Sur l'essieu 3 :	12000

Dimension des pneumatiques :

	14.00 R 25	16.00 R 25
2.6	Voie avant :	2,109
2.7	Voie arrière (essieux 2 et 3) :	2,109

2.8	Empattement extrême :	4,440
2.8.1	Empattement essieu 1 / essieu 2 :	2,790
2.8.2	Empattement tandem :	1,650
2.9	Poids à vide du véhicule en ordre de marche : (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement)	
2.9.0	Total :	33,410
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	11,010
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	11,200
2.9.3	Sur l'essieu 3 :	11,200
2.10	Porte-à-faux avant :	
2.10.1	De l'essieu 1 au pare-chocs avant :	2,725
2.10.2	De l'essieu 1 au hors tout avant :	4,690
2.11	Porte-à-faux arrière :	
2.11.1	De l'essieu 3 au pare-chocs arrière :	1,520
2.11.2	De l'essieu 3 au hors tout arrière :	1,930
2.12	Longueur hors tout :	
2.12.1	Entre pare-chocs :	8,685
2.12.2	Totale maxi :	11,060

Dimension des pneumatiques :

14.00 R 25	16.00 R 25
2,550	2,750

2.13 Largeur hors-tout :

NOTA : Pour les véhicules munis d'un ralentisseur en option (voir 7.9) il est admis de pouvoir :

- Augmenter le Poids Total Autorisé en Charge et le Poids Total Roulant Autorisé (2.3) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement et ce, dans la limite de 500 Kg.
- Augmenter la charge maximale admissible sur les essieux arrière dans la limite de 400 Kg.

3 - MOTEUR

3.1	Dénomination du type :	OM 501 LA.E3A/3
3.1.1	Marque :	DAIMLERCHRYSLER AG
3.1.2	Marquage moteur :	OM 501 LA.E3A/3
3.2	Description générale :	
3.2.1	Genre :	Moteur à combustion interne à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin
3.2.2	Principe de fonctionnement :	Diesel, 4 temps
3.2.3	Suralimentation :	Suralimentation par turbocompresseurs entraînés par les gaz d'échappement et échangeur de température air/air
3.2.4	Dispositifs anti-pollution :	Néant
3.3	Nombre et disposition des cylindres :	6 en "V" à 90 °
3.4	Cylindrée (cm³) :	11,946
3.5	Rapport volumétrique de compression :	18,5 ± 0,25/1
3.6	Puissance maximale (kW) :	260
3.7	Régime de puissance maximale (tr/min) :	1.800
3.8	Couple maximal (mdaN) :	173
3.9	Régime de couple maximal (tr/min) :	1300
3.10	Régime de rotation maximal (tr/min) :	2240 (+60/-190)
3.11	Carburant utilisé :	Gazole
3.12	Réservoir de carburant :	
3.12.1	Emplacement :	Sur le côté droit du châssis entre les essieux 1 et 2
3.12.2	Capacité (litres) :	De série : 1 réservoir simple (400 litres) En option : 1 réservoir double (133 + 267 litres)
3.12.3	Matériau :	Métallique
3.13	Mode d'alimentation du moteur :	Par injection directe à commande électronique
3.14	Type de filtre à air :	Sec
3.15	Allumage :	Par compression
3.16	Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) :	24
3.17	Dispositif d'antiparasitage :	Néant
3.18	Refroidissement du moteur :	Par circulation d'eau forcée par pompe et radiateur avec ventilateur viscostatique
3.19	Nombre de silencieux d'échappement :	1
3.20	Niveau sonore au point fixe :	
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dB(A)) :	93
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr/min) :	1.350
3.20.3	Position de la sortie de l'échappement :	Verticale, derrière la cabine, côté gauche

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur Diesel) : **Sur plaque constructeur**

3.22 et 3.23 - Sans objet

3.24 Classe environnementale : **97/68*0426HA**

4 - TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses : **Mécanique à commande automatique, à 12 rapports en marche avant et 2 en marche arrière**
4.1.1 Emplacement du levier de commande : **A droite du conducteur**

4.2 Type d'embrayage : **Monodisque à sec**
4.2.1 Mode de commande : **Transmission pneumatique**

4.3 Type de transmission du mouvement entre la boîte de vitesses et les roues :
Par arbre de transmission à cardans, boîte de transfert, arbres de transmission, couples coniques avant et arrière et arbres de roues

4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : **16.00 R 25 (4.525)**

4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 tr/min :
ZF 12AS2302

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte	Rapport du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (km/h)
1	12,33	4,364 x 1,833	98,63	2,75
2	9,59		76,71	3,54
3	7,44		59,51	4,56
4	5,78		46,24	5,87
5	4,57		36,56	7,43
6	3,55		28,40	9,56
7	2,70		21,60	12,57
8	2,10		16,80	16,16
9	1,63		13,04	20,82
10	1,27		10,16	26,72
11	1,00		8,00	33,94
12	0,78		6,24	43,51
AR1	11,41		91,27	2,97
AR2	8,88		71,03	3,82

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation d'entrée sur la vitesse de rotation de sortie

4.5 Vitesse maximale réelle (en km/h) : **84**
4.6 Indicateur de vitesse : **Oui**
4.7 Compteur kilométrique : **Oui**
4.8 Chronotachygraphe : **Oui**
4.9 Limiteur de vitesse : **Oui**

5 - SUSPENSION

5.1 Avant : **Roues indépendantes avec dispositif de suspension hydro-pneumatique**
La suspension est verrouillable pour les opérations de levage

5.2 Arrière : **Roues indépendantes avec dispositif de suspension hydro-pneumatique**
La suspension est verrouillable pour les opérations de levage
5.2.1 Suspension des essieux moteurs :
Suspension équivalente à une suspension pneumatique (au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CEE)

6 - DIRECTION

6.1 Type de direction :
Boîtier de direction à vis sans fin et recirculation de billes, avec assistance hydraulique à double circuit assurée par 3 pompes (2 entraînées par le moteur et 1 de secours entraînée par la boîte de vitesses)
En cas de défaillance de l'une des assistances, la direction reste assurée

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : **22,4**

Nota : Les roues de l'essieu 3 :
- sont directrices en utilisation « chantier »
- mais sont verrouillées mécaniquement en utilisation routière
Un témoin au tableau de bord signale le verrouillage

7 - FREINAGE

7.1 Frein de service :
Pneumatique à deux circuits indépendants (de type I-1) :
- 1 circuit commande les freins de l'essieu 1
- 1 circuit commande les freins des essieux 2 et 3
7.2 Répartiteur de freinage : **Néant**
7.2.1 Dispositif antibloqueur de roues : **Oui, de catégorie 1**
(1 capteur par roue sur essieux 1 et 3)
7.3 Frein de secours :
Réalisé par l'indépendance des circuits du dispositif principal

7.4 Frein de stationnement :
Par cylindres à ressorts agissant sur les roues des essieux 1 et 3

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : **Pneumatique**
7.5.2 Frein de secours : **Pneumatique**
7.5.3 Frein de stationnement : **Mécanique, par ressorts**

7.6 Assistance des freins :
7.6.1 Frein de service : **Oui, par air comprimé**
7.6.2 Frein de secours : **Oui, par air comprimé**
7.6.3 Frein de stationnement : **Non, cylindres à ressorts**

7.7 Réservoir de fluide ou d'énergie :
Réservoirs d'air comprimé :
- 1 réservoir de 60 litres pour le circuit avant (essieu 1)
- 1 réservoir de 60 litres pour le circuit arrière (essieux 2 et 3)
- 1 réservoir de 20 litres pour le circuit du frein de stationnement (et le circuit remorque si option remorqueur)
- 2 réservoirs de 10 litres chacun pour les servitudes
- 1 réservoir tampon de 4,5 litres

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances :
a) Voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord
b) Voyant lumineux de couleur rouge sur planche de bord

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme :
a) Baisse de pression d'air
b) Défaillance de l'antibloqueur

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme :
a) Par abaissement volontaire de la pression d'air
b) Par actionnement de la clé de contact

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : **A tambours**
7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : **A tambours**
7.8.1.3 Sur l'essieu 3 : **A tambours**
7.8.2 Frein de secours : **A tambours**
7.8.3 Frein de stationnement : **A tambours**

7.9 Ralentisseur :

7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : **Néant**

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévu au nota du chapitre 2 :
Electromagnétique ou hydraulique agissant sur la transmission

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis :
Volet sur échappement et soupape à décharge constante

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : **Lié à l'option remorqueur**
7.10.1 Commande séparée de freinage de remorque : **Non**
7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : **Oui**

8 - CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : **GRUE**
appellation commerciale 3055 : flèche télescopique 6 éléments
appellation commerciale 3050-1 : flèche télescopique 5 éléments

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : **Tôles d'acier et d'aluminium**

8.3 Nombre de places assises : **2**

8.4 Sièges :
8.4.1 Avant : **2 indépendants et réglables**

8.5 Nombre de portes :
8.5.1 Latérales : **2**
8.5.3 Fermetures : **De sécurité, à 2 positions**

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
2 coulissantes dans les portes

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : **Verre feuilleté**
8.7.2 Vitres latérales : **Verre trempé**
8.7.3 Lunette arrière (option) : **Verre trempé**

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1 Places avant : **Oui, 2 ceintures 3 points à enrouleur**

8.9 Dispositif de protection latérale : **Oui, assuré par la carrosserie**

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : **Exempté (véhicule hors-route)**
8.10.2 Arrière : **Non (dérogation D.S.C.R)**

8.11 Système anti-projections : **Exempté (véhicule hors-route)**

9 - ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1	Feux de route :	2, indépendants
9.2	Feux de croisement :	2
9.3	Feux de position :	
9.3.1	Avant :	2 indépendants
9.3.2	Latéraux :	4 par côté
9.4	Feux de position arrière :	2
9.5	Indicateurs de changement de direction :	
9.5.1	Avant :	2 groupés avec les feux de position avant
9.5.2	Arrière :	2 groupés avec les feux de position arrière
9.5.3	Latéraux :	2 indépendants
9.6	Feux stop :	2 groupés avec les feux de position arrière
9.7	Eclairage de la plaque d'immatriculation :	1 combiné avec le feu de position arrière gauche
9.8	Dispositifs réfléchissants :	
9.8.1	Avant :	Néant
9.8.2	Arrière :	2 groupés avec les feux de position arrière
9.8.3	Latéraux :	4 de chaque côté du véhicule, combinés avec les feux de position latéraux
9.9	Feux de détresse :	Par fonctionnement simultané des feux indicateurs de changement direction
9.10	Feux de marche arrière :	2, groupés avec les feux de position arrière
9.11	Feux de brouillard :	
9.11.1	Avant :	Néant
9.11.2	Arrière :	2, groupés avec les feux de position arrière
9.12	Feux d'encombrement :	
9.12.1	Avant :	2 indépendants sur cabine
9.12.2	Arrière :	2 indépendants en partie supérieure
9.13	Dispositif de signalisation complémentaire arrière :	2 indépendants
9.14	Feux spéciaux :	
9.14.1	Dépassement de la flèche :	
9.14.1.1	Avant :	1 feu blanc et 1 feu orange à l'avant de la cabine
9.14.1.2	Latéraux :	1 feu blanc par côté, sur la tête de flèche
9.14.2	Feux tournant orangés :	2 (1 à l'avant sur la cabine + 1 à l'arrière sur le contrepoids)

10 - DIVERS

10.1	Accessoires :	
10.1.1	Essuie-glace :	3 à 2 vitesses + balayage intermittent
10.1.2	Lave-glace :	Oui
10.1.3	Rétroviseurs :	
10.1.3.1	Extérieur :	6 (1 extérieur côté droit et gauche + 1 grand angle côté droit et gauche + 1 accostage côté droit + 1 de confort à l'avant du véhicule)
10.1.4	Avertisseur sonore :	Oui
10.1.5	Dispositif antivol :	Oui
10.1.6	Extincteur :	par blocage de la colonne de direction 1 de 6 kg minimum, dans la cabine

10.2 Marques d'identité :

- 10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur :
Dans la cabine, à proximité du siège passager
- 10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :
Sur le longeron du châssis, côté droit, au niveau de l'essieu 1

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

Composé de 17 caractères comme suit :

- 1 ^{er} au 3 ^{ème} :	1 ^{ère} partie du code ISO Constructeur :	W09
- 4 ^{ème} au 6 ^{ème} :	Capacité de levage de la grue (50t) :	055
- 7 ^{ème} :	Nombre d'essieux :	3
- 8 ^{ème} au 9 ^{ème} :	Code interne série :	90
- 10 ^{ème} :	Année de construction (code ISO) : 4 (pour 2004)	
- 11 ^{ème} :	Usine de construction : W (WILHELMSHAVEN)	
- 12 ^{ème} au 14 ^{ème} :	2 ^{ème} partie du code ISO Constructeur :	G12
- 15 ^{ème} au 17 ^{ème} :	Numéro de série progressif :	***

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

W 0 9 0 5 5 3 9 0 7 W G 1 2 3 8 5

10.2.5 Identification du moteur :

Plaque (avec type et numéro) rivée sur le côté gauche du bloc cylindres

11 - VISITES TECHNIQUES

11.1	Emplacement de la plaque correcteur :	Sans objet
11.2	Pression déclarée par le constructeur :	8,1 bars
11.3	Pression de disjonction :	8,1 bars
11.4	Pression aux têtes d'accouplement (à la pression déclarée par le constructeur) si option remorqueur :	
11.4.1	A la tête d'alimentation (rouge) :	De 6,5 à 8,5 bars
11.4.2	A la tête de commande (jaune) :	De 6,5 à 8,5 bars
11.5	Longueur des bras de levier (essieux 1 à 3) :	Sans objet (freins à coin)
11.6	Course maximale des actionneurs de freins :	
- Essieu 1 :	Freins à coin avec pente de 14 ° (1 vase de 24" + 1 vase de 24"/24" par roue)	
- Essieu 2 :	Freins à coin avec pente de 14 ° (1 vase de 20" par roue)	
- Essieu 3 :	Freins à coin avec pente de 14 ° (1 vase de 20"/20" par roue)	
11.7	Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :	
	Inscription	Affectation
	1	Circuit frein de service avant (essieu 1)
	2	Circuit frein de service arrière (essieux 2 et 3)
	3	Circuit frein stationnement (et remorque si option remorqueur)
	4	Circuit servitudes
11.8	Observations :	Néant

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du Constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3G - genre VASP - de marque GROVE, dont les types - variantes - versions suivent : **GMK3055**

livrés :

- carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la Route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES, D'ENGINS, DE VEHICULES :

La Réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 de Code de la Route dans les conditions de poids ci-après :

Poids total en charge autorisé : **36t**Poids total roulant autorisé : **54t****NOTA :**

- Mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : **TE EXCLUSIF R.322-2.**
- Dérogation ministérielle n°33 949 en date du 28 août 2008 concernant les émissions de gaz polluants, le niveau sonore, le dispositif de protection arrière et le dispositif de visibilité.
- Véhicule conforme aux limites du niveau HA de la directive 97/68/C.E.

Fait à Montlhéry, le 15 septembre 2008

Vu et approuvé, enregistré sous le n° P-2303.04.02

Fait à Paris, le 15 septembre 2008

Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile de France

Pr. le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression

Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines

L. MIS

M. CHAPUT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés Manitowoc Crane Group France S.A.S - 18 rue de Charbonnières - 69130 ECULLY, représentant dûment accrédité
Manitowoc Crane Group Germany G.m.b.H - Industriegelände west - D-26389 WILHELMSHAVEN (Allemagne), certifions que le véhicule est prêt à l'emploi :

(2) Dénomination :

(D1) Marque :

(D2) Type Variante Version :

(D3) Dénomination commerciale (1) :

(E) Numéro d'identification (3) :

W	0	9	0	5	5	3	9	0	9	W	9	1	2	5	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :

(F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) (voir mention spéciale) :

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) (voir mention spéciale) :

(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) (3) :

(G1) Poids à vide national (PV) (kg) (3) :

(J) Catégorie internationale :

(J1) Genre national :

(J3) Carrosserie (désignation nationale) :

(K) Numéro de la réception par type :

(P1) Cylindrée (cm³) :

(P2) Puissance nette maximale (kW) :

(P3) Source d'énergie :

(P6) Puissance administrative (CV) :

(S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) :

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) :

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant :

(V7) CO₂ (g/km) :

(V9) Classe environnementale :

GROVE

GMK3055

055 / 3050-1

36.000

Néant

Néant

23085

33410

N3G

VASP

GRUE

P-2303.04.02

11.946

260

G.O

32

2

93

1.350

Non concerné

97/68*0426HA

est entièrement conforme au Type Variante Version dont le prototype a fait l'objet du Procès-verbal de Réception ci-dessus et peut de ce fait, être immatriculé sans Réception complémentaire (voir Note 1).

Sort de nos magasins le 13 Mars 2009

Pour être livré à F. Leclerc Normandie à 46430 A. D. A. S. (Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut du concessionnaire)

Fait à Osmoy le 15 Mars 2009 (Signature et Cachet)

(1) Rayer la mention inutile

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation

(3) A compléter

Tél : 01 30 31 31 50 - Fax : 01 30 32 99 44
BP 20203 - CERGY-PONTOISE CEDEX

NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le Procès-verbal de Réception du Type.

Rappel : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le Certificat de Conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :

- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une Réception à Titre Révisé par le service en charge des Réceptions.

MENTION SPECIALE :

Cette Réception ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels.

Ce véhicule ne peut circuler que sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 de Code de la Route dans les conditions de poids ci-après : Poids total en charge : 36.000 kg - Poids Total Roulant Autorisé (si option remorqueur) : 54.000 kg.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Nous soussignés Manitowoc Crane Group France S.A.S - 18, route de Charbonnières - 69130 ECULLY, représentant dûment accrédité de
Manitowoc Crane Group Germany G.m.b.H - Industriegelände west - D-26389 WILHELMSHAVEN (Allemagne), constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) ralentisseur add. manuel prévu au point 7.9.2 de la notice (*) :

oui / non

marque

: TELNA (**)

type

: F. 71.95 (**)

- poids de ce ralentisseur permettant la majoration du P.T.A.C et du maxi sur essieux AR (voir nota chapitre 2)

: 170 kg (**)

b) tension des pneumatiques (*) :

MICHELIN 14.00 R 25 XGC TL (385/95 R 25)

16.00 R 25 (445/95 R 25)

c) suspension des essieux moteurs

au sens de l'annexe II de la directive 96/53/CEE :

équivalente à une suspension pneumatique

d) circuit de freinage pour remorque (*) :

oui / non

f) Rayer la mention inutile - (**) A compléter

C.G.C.H - 25/09/2008